



MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

AGRICULTURE ET AGRICULTEURS, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

NOVEMBRE 2024



AVIS

CONSEIL
DÉVELOPPEMENT
T P M

Construire, partager une ambition
pour notre territoire

Table des matières

1. PREAMBULE.....	3
2. RESUME EXECUTIF	4
3. UN PANORAMA AGRICOLE DIVERSIFIE SUR LE TERRITOIRE	5
3.1. DES FILIERES EMBLEMATIQUES	5
3.1.1. L'HORTICULTURE, MOTEUR ECONOMIQUE DU SECTEUR.....	5
3.1.2. LA VITICULTURE, UNE VITRINE QUALITATIVE	7
3.2. DES FILIERES PLUS MODESTES MAIS A FORT RAYONNEMENT	8
3.2.1. LE MARAICHAGE, DISCRET MAIS EN PLEINE CROISSANCE	8
3.2.2. LA FIGUE DE SOLLIES ...ET DES ALENTOURS	9
3.2.3. AQUACULTURE ET CONCHYLICULTURE N'ASPIRENT PAS A CROITRE	9
3.2.4. DES MARCHES DE NICHE ET D'EXCELLENCE	10
3.3. UNE ANIMATION DE L'ECOSYSTEME GRACE AU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.....	11
4. UNE ACTIVITE IMPACTEE PAR LES EVOLUTIONS SOCIETALES.....	12
4.1. UNE DIMINUTION DES EXPLOITATIONS ET DES SURFACES	12
4.2. UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AGRICOLE	14
4.3. DES PROBLEMATIQUES DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION	16
5. DES ENJEUX ET DES DEFIS A RELEVER	17
5.1. UNE FORTE CONCURRENCE POUR LE FONCIER	17
5.2. L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : MENACES ET OPPORTUNITES	19
5.3. LE POIDS DU BIO A CONFORTER	20
5.4. LA DIVERSIFICATION, UN ENJEU PARTAGE	21
5.5. LA QUESTION DE L'EAU DEVRA SE POSER.....	23
6. DES RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR	24
6.1. POURSUIVRE L'ANIMATION TERRITORIALE DES ACTEURS VIA LE PAT	24
6.2. CREER UNE INSTANCE DE DIALOGUE PERENNE.....	25
6.3. RENFORCER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DE LA FORMATION	25
6.4. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES ZAP POUR AGIR SUR LE FONCIER	26
6.5. COCONSTRUIRE UN PARCOURS D'ACCUEIL « JEUNE AGRICULTEUR »	26
6.6. JOUER LA CARTE DE L'AGRITECH.....	27
6.7. VALORISER D'AVANTAGE LES PRODUITS ET PRODUCTEURS LOCAUX	27
6.8. OSER L'AGRITOURISME.....	28
6.9. ENCADRER L'AGRIVOLTAÏSME.....	28
6.10. FAIRE DE L'AGRICULTURE URBAINE UN OUTIL DE PARTAGE ET DE SENSIBILISATION	29
7. REMERCIEMENTS	30

1. Préambule

À l'heure où nous finalisons cet avis le monde agricole est de nouveau traversé par une crise. Les difficultés des agriculteurs sont de plus en plus nombreuses face aux normes qui s'accumulent, aux aléas climatiques qui impactent les récoltes, au contexte international, à la concurrence, à l'incertitude sur les prix pratiqués par la distribution et aux contraintes administratives... Rien n'a vraiment changé depuis le début de l'année 2024.

Pourtant lors des diverses auditions que nous avons réalisées auprès des professionnels, à notre étonnement aucun n'a fait mention de cette situation. Elle était sans doute pourtant dans tous les esprits.

Cette saisine nous aura permis de découvrir plus en détail un univers qui fait partie de notre quotidien, mais reste encore assez méconnu. Notre territoire peut s'enorgueillir de disposer d'une filière diversifiée et de professionnels investis.

Nous le savons tous, les agriculteurs de notre métropole ont un rôle majeur sur notre territoire. Ils ont façonné les paysages qui participent à la qualité de vie, appréciée tant par les habitants que par les nombreux visiteurs. Et ils ont également la responsabilité de contribuer à l'alimentation des jeunes et des moins jeunes.

Cet avis se donne pour ambition de dresser un état des lieux des forces et faiblesses de notre secteur agricole, et de dessiner des pistes qui pourraient contribuer à lui donner toute sa place sur notre territoire, pour les années à venir.

2. Résumé exécutif

Véritable secteur économique, l'agriculture emploie un peu plus d'un millier de personnes à temps plein sur notre territoire. Deux filières se détachent ; des filières de pointe, organisées et à vocation internationale : l'horticulture et la viticulture. À côté de cela d'autres filières se développent comme le maraîchage, la culture de la figue, l'aquaculture et la conchyliculture.

Le territoire métropolitain accueille donc une agriculture diversifiée, plutôt dynamique, mais qui est soumise à de fortes contraintes. La contrainte majeure étant celle qui pèse sur le foncier, à la fois en termes de disponibilité et de prix.

Le changement climatique, et son impact déjà mesurable, a également des conséquences sur la façon d'appréhender les cultures, et on devra sans doute dans les années à venir être davantage vigilant en ce qui concerne l'usage de l'eau.

Comme pour l'ensemble du territoire, le secteur agricole n'est pas épargné par le vieillissement. Et cela n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes quant à la transmission des exploitations. Les installations de jeunes agriculteurs sont pour l'instant insuffisantes. La crise des vocations est là, mais les barrières financières à l'installation sont également devenues très importantes.

Ainsi des actions d'accompagnement, spécifiques à notre territoire, pourraient être envisagées, particulièrement parce qu'une dynamique forte est en train de s'installer grâce au Projet Alimentaire Territorial. Un certain nombre de politiques publiques pourraient être coconstruites, en cherchant à renforcer les synergies qui sont en train de naître.

Par exemple, notre métropole dispose d'une capacité à s'investir plus largement dans le champ de l'AgriTech, dans la promotion des produits et des producteurs locaux, dans la valorisation de l'agriculture urbaine, de l'agritourisme. Cela passera par un décloisonnement et par la capacité à mettre en relation les acteurs de notre territoire.

3. Un panorama agricole diversifié sur le territoire

Véritable secteur économique à part entière, l'agriculture emploie sur notre territoire près de 1112 personnes, travaillant de façon permanente dans une exploitation, auxquels il convient d'ajouter quelques 671 salariés saisonniers ou occasionnels. En tout, 576 exploitations sont recensées sur les 12 communes.

3.1. Des filières emblématiques

Avec la filière «fleur coupée» et la «viticulture», le territoire métropolitain accueille deux acteurs de poids, dont la vocation export est significative et n'a cessé de se développer ces dernières années.

Cependant, même si le succès économique est d'actualité, des points de vigilance sont aujourd'hui identifiés par les professionnels de ces filières et des actions sont envisagées pour les prochaines années.

3.1.1. L'horticulture, moteur économique du secteur

Le Var est le premier département français pour la production de fleurs coupées et 4^{ème} au niveau européen. C'est bien entendu sur le bassin de Hyères-les-Palmiers que l'essentiel de cette activité est historiquement concentré, avec des productions phares telles que la pivoine. Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Carqueiranne ou La Garde accueillent également des exploitations spécialisées dans cette filière. En tout, 270 exploitations sur le territoire, soit la moitié de l'ensemble de l'activité agricole métropolitaine.

Si le succès demeure d'actualité, il fait suite à de grandes difficultés et à une crise qui auraient même pu remettre en question l'existence de cette filière, concurrencée très fortement sur le marché de la rose par des acteurs comme l'Afrique du Sud, sur fond de crise énergétique.

Elle a su se réinventer pour retrouver une place majeure, grâce à une forte capacité d'adaptation mais aussi du fait d'une structuration exemplaire, permettant une forte synergie entre acteurs (producteurs, institutions de recherche, marchés, etc.).

La SICA (Société d'Intérêt Collectif et Agricole) du Marché aux Fleurs d'Hyères¹ a joué un rôle clé dans cette coordination, lui permettant de revendiquer aujourd'hui la place de 1^{er} marché de production en France.

Cette structure assure également la promotion de modes de production inscrits dans une démarche HVE (Haute Valeur Environnementale), et permet, grâce son contrôle qualité, de bénéficier du label « Fleur de France » depuis 2015.

Un atout pour notre territoire est aussi que l'écosystème horticole peut s'appuyer sur un centre de recherche de pointe, ASTREDHOR Méditerranée², qui apporte son expertise au plus près des producteurs et promeut l'innovation avec l'objectif de maintenir la dynamique du secteur.

La dynamique actuelle est essentiellement portée par l'engouement majeur que connaît la « pivoine ». Cette fleur exceptionnelle a vu son prix quasiment doubler ces dix dernières années, assurant aux producteurs une réelle visibilité économique.

La majeure partie de la production horticole est aujourd'hui exportée, même si les circuits-courts ont tendance à se développer. Une situation qui place la chaîne logistique au cœur de la compétitivité de la filière, et qui justifie que les zones de production soient situées à proximité des axes de circulation.

Si aujourd'hui la filière se porte bien, elle reste toutefois à la merci d'une concurrence internationale qui se structure sur ce marché, notamment en Italie du côté de Naples. La question d'une certaine « dépendance économique à la pivoine » est aujourd'hui identifiée par les professionnels qui se sont d'ores et déjà engagés pour développer des pistes de diversification (voir page 21).

Des professionnels qui constatent aussi que parfois le niveau d'investissement sur les exploitations est relativement faible, du fait d'une situation économique actuellement confortable, ce qui pourrait obérer la capacité de la filière à se réorganiser en cas de changement majeur sur le marché de la fleur coupée.

¹ <https://www.marcheauxfleurs.fr/>

² <https://institut-du-vegetal.fr/uniteterritoriale/astredhor-mediterranee-sophia-antipolis-83-hieres-06/>

3.1.2. La viticulture, une vitrine qualitative

La vigne est une culture ancestrale de notre territoire, dont les premières traces remontent à l'antiquité grecque.

La Provence en général a su se hisser parmi les acteurs qui pèsent, dans une filière française d'excellence qui trône les podiums au niveau mondial grâce à un travail collectif mené depuis le milieu des années 2000. Le Var est désormais reconnu pour la qualité de ses vins.

Cette montée en gamme a permis à de nombreux domaines de se moderniser et de se doter d'outils de production performants, tout en menant une véritable structuration en matière de circuits de distribution.

Sur la métropole, on ne recense pas moins de 32 domaines et caves coopératives³, essentiellement en AOP Côtes de Provence mais également en Bandol.

Coté menaces, la pression générale sur le foncier que connaît notre territoire a eu pour conséquence une forte augmentation des prix des terres viticoles ces dernières années, rendant très difficiles, voire inaccessibles financièrement, les transmissions des exploitations familiales aux descendants.

A contrario, des investisseurs se sont eux positionnés sur ce marché et participent ainsi à un maintien de prix élevés sur les terres agricoles, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux non négligeables. Le paysage viticole est donc en train de se transformer et les professionnels espèrent faire évoluer la législation sur les droits de mutation des propriétés familiales, pour qu'elles puissent continuer d'exister dans l'avenir.

Notons que les évolutions des habitudes de consommation, qui se traduisent par une baisse enregistrée depuis quelques années des ventes de vin, ont d'ores et déjà des répercussions très importantes dans le Bordelais ou le Sud-ouest de la France.

³ <https://app.avizi.fr/fichiers/preview/65dc490a7f37a/22769-2662>

Dans ces régions, l'heure est à la mise en place de campagnes d'arrachage de pieds de vigne, financées notamment par l'Europe⁴.

Pour l'instant, notre territoire n'est pas concerné mais les professionnels commencent à relever le niveau de vigilance, face à des stocks qui ont tendance à augmenter, même pour le produit phare qu'est le rosé dont la demande est toujours forte mais ne progresse plus aussi vite qu'auparavant.

Avec un marché à l'export en stagnation, et une forte concurrence internationale, il n'est pas exclu que notre territoire, et le Var en général, se retrouve en situation de surproduction dans les années à venir, ce qui aurait un impact sur les équilibres économiques de la filière.

3.2. Des filières plus modestes mais à fort rayonnement

3.2.1. Le maraichage, discret mais en pleine croissance

Le nombre d'exploitations dédiées au maraichage a bondi ces dernières années, avec près d'une trentaine d'installations, bénéficiant sans doute de la prise de conscience de la question de la souveraineté alimentaire et de son corollaire qui est la consommation en circuits-courts. Rappelons que c'est sur le territoire métropolitain, à Ollioules, qu'a été créée la première AMAP de France, avec l'initiative de Daniel et Denise VUILLON en 2001 et la ferme des Olivades.

Cette activité agricole est essentiellement composée de petites exploitations familiales et concentrée sur la vente directe de fruits et légumes de saison. On a, dans la très grande majorité des cas, affaire à ce que dans le jargon on appelle des « fermes ratatouille », qui produisent un peu de tout, et ne sont pas focalisées sur une variété en particulier.

Si le principe est louable, le revers de la médaille est que cette typologie d'exploitation n'est pas en mesure de répondre à un marché croissant,

⁴ <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/plan-d-arrachage-des-vignes-la-safer-s-attend-a-un-cataclysme-dans-les-pyrenees-orientales-1082784>

et notamment en premier chef aux exigences de produits locaux dans les cantines du territoire telles que préconisées par la loi EGALIM⁵.

A noter également que cette activité est très concentrée géographiquement sur le bassin La Crau – Hyères, et que la filière n'est absolument pas organisée autour d'une structure collective ou d'un syndicat, ce qui explique sa relativement faible visibilité.

3.2.2. La figue de Solliès ...et des alentours

On l'appelle la « Figue de Solliès », mais le terroir de ce fruit d'exception est bien plus vaste et couvre notamment 6 communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Carqueiranne, La Crau, Le Pradet, La Garde, Hyères et La Valette).

Classée en AOC en 2006, elle a su se faire une place sur les meilleures tables étoilées de France et gagner ainsi en renommée, grâce à ses qualités gustatives et au travail des producteurs. On assiste depuis une vingtaine d'année au développement d'une filière économique à part entière, structurée autour de la COPSOLFRUIT⁶. Cette coopérative créée en 1961 par des agriculteurs soucieux de valoriser les productions locales s'est peu à peu spécialisée dans la figue.

Aujourd'hui la filière est reconnue et rayonne, car au-delà de la vente en circuits-courts, ce sont plus de 900 tonnes de figues qui sont expédiées chaque année. La filière permet aussi l'embauche d'une main d'œuvre locale saisonnière de près de 100 personnes durant la période des figues.

3.2.3. Aquaculture et conchyliculture n'aspirent pas à croître

Il s'agit dans les deux cas de filières historiques qui ont connu leurs heures de gloire au 19^{ème} siècle. La production a toujours été très localisée, dans la Baie du Lazaret sur les communes de la Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier, avec les premières fermes de grossissement installées en France.

⁵ <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/blog/25/>

⁶ <https://copsolfruit.com/>

Aujourd'hui la production concerne à la fois des poissons - des loups et des daurades - mais également des coquillages (moules dans un premier temps et huîtres).

La production est aujourd'hui relativement modeste, avec 200 à 250 tonnes de poissons annuelles, et à peu près les mêmes volumes pour les coquillages. Ces volumes faibles sont très loin de pouvoir répondre à la demande, mais selon les professionnels l'activité sur la baie n'a pas vocation à se développer.

Le choix des professionnels est de maintenir un haut niveau de qualité et une activité à dimension artisanale, dans une zone qui reste à la fois limitée géographiquement et confrontée à des conflits d'usage et dans laquelle l'urbanisation importante peut également être une source de pollutions.

A noter que les concessions sont actuellement attribuées pour travailler sur une seule espèce. Les professionnels estiment qu'il serait utile à l'avenir de s'intéresser aux interactions inter-espèces, en mesurant par exemple l'effet des déjections de poissons sur la fertilisation du phytoplancton qui nourrirait les coquillages, ou encore l'impact sur la production d'algues ou d'holothuries. Des expérimentations sont nécessaires et demandent de la souplesse, incompatible avec la manière dont la réglementation est à la fois conçue et appliquée par les services de l'État. C'est pourtant un des programmes de recherches⁷ sur lequel est impliqué l'Institut Paul Ricard des Embiez, mobilisé également sur le développement d'aliments destinés aux poissons d'élevage⁸ sur notre territoire.

3.2.4. Des marchés de niche et d'excellence

Canne et anche

Ce sont de petites lamelles de bois, indispensables pour les instruments à vent, et c'est sur notre territoire qu'elles sont en majorité produites.

⁷ https://www.institut-paul-ricard.org/programmes_recherche/aquaculture-multitrophique-integree-anti/

⁸ https://www.institut-paul-ricard.org/programmes_recherche/aliment-innovant-pour-une-aquaculture-durable-aipad/

La production de anches, issues de la canne de Provence, représente un secteur d'activité d'excellence, et un métier artisanal bien souvent transmis de père en fils. La reconnaissance de cette excellence est internationale, et de nombreux musiciens de renom utilisent ces anches.

Sur notre territoire la production, à mi-chemin entre l'agriculture et l'art, est concentrée sur les communes de Hyères-les-Palmiers, Six-Fours-les-Plages et Ollioules, avec quelques acteurs emblématiques comme MARCA.

Fleurs comestibles

L'activité n'est pas nouvelle mais sa montée en puissance date d'il y a quelques années. Capucines, bouraches, pensées, désormais les fleurs sont dans les assiettes des grands chefs et des particuliers également.

Cette activité de niche permet à quelques exploitations d'innover et de se faire une place au niveau national, à l'instar de l'entreprise familiale MidiFlore installée à Hyères-les-Palmiers.

3.3. Une animation de l'écosystème grâce au Projet Alimentaire Territorial

La Métropole Toulon Provence Méditerranée s'est lancée dans la démarche volontaire de mettre en place un projet alimentaire territorial en 2021, avec une première labellisation. L'objectif de la démarche est de favoriser une alimentation locale et de qualité pour le territoire, qui soit accessible à tous.

Quatre ambitions ont été définies :

- Amener le territoire vers plus d'autonomie et de résilience alimentaire
- Ancrer en créer une économie circulaire vertueuse territoriale
- Développer une alimentation durable disponible et accessible au plus grand nombre
- Coconstruire un PAT métropolitain vivant qui s'inscrit dans la durée

Derrière ces ambitions, un certain nombre d'actions sont d'ores et déjà menées en ce qui concerne le développement de circuits-courts, la transition agricole, la lutte contre la précarité alimentaire, la sensibilisation et l'éducation alimentaire, ou encore la lutte contre le gaspillage.

Le PAT de la métropole est aujourd'hui labellisé de niveau 2, c'est-à-dire qu'il est entré dans une phase opérationnelle pour une mise en œuvre concrète.

Depuis sa mise en place il a su fédérer tout un large réseau d'acteurs locaux que ce soient les élus, les agents des collectivités, des producteurs, des distributeurs ou des associations. Ce travail d'intelligence collective donne également un éclairage à toute une filière et ancre dans la conscience publique l'indissoluble lien entre agriculture et alimentation.

4. Une activité impactée par les évolutions sociétales

La dernière édition du RGA, Recensement Général Agricole, a été lancée en octobre 2020 et s'est achevée au mois de mai 2021, ce qui permet d'avoir des chiffres pertinents et actuels pour illustrer la situation de la filière sur notre territoire (les précédents chiffres dataient de 2010).

Les données qui sont présentées ci-après sont extraites d'une analyse de la Chambre d'Agricultrice du Var sur le périmètre métropolitain.

4.1. Une diminution des exploitations et des surfaces

En France, le développement urbain se fait souvent au détriment de l'agriculture. Au sein de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, même si la situation est contenue, entre 2010 et 2020, la surface agricole utile (SAU) a diminué d'environ 160 hectares soit une évolution à la baisse de 5,5 %. Elle représente aujourd'hui 2 746 hectares, soit environ 7,5% de l'espace métropolitain.

Tableau 1 : Nombre d'exploitations et SAU (MTPM)

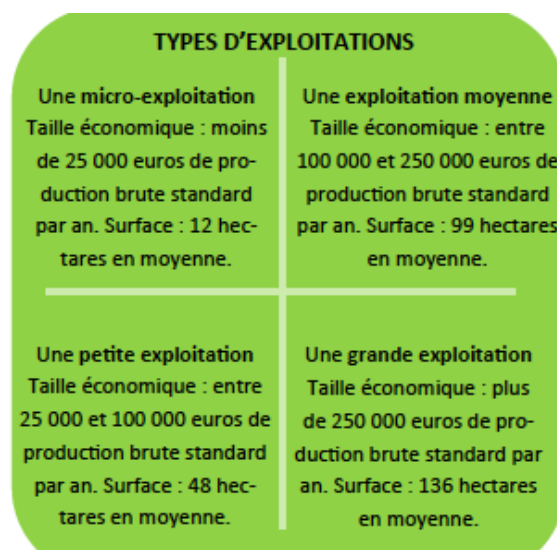
	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	706	536	-24,1 %
SAU totale (ha)	2 907	2 746	-5,5 %
SAU moyenne (ha)	4,1	5,1	24,4%

Le nombre d'exploitations agricoles quant à lui a fortement baissé de près de 25%, passant de 706 à 536. Une baisse qui affecte tous les types d'exploitations (micro, petites, moyennes et grandes exploitations).

Tableau 2 : Dimension économique (MTPM)

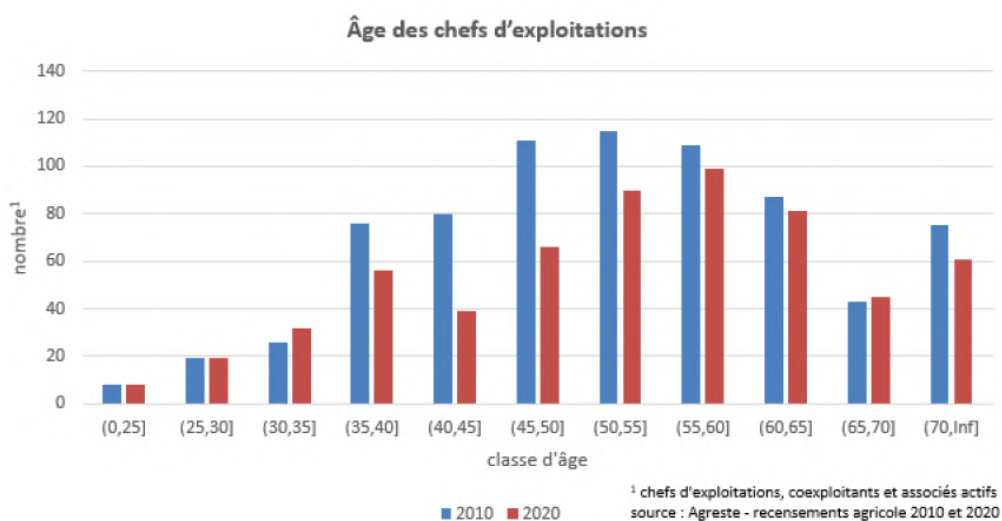
	exploitations		SAU (ha)	
	2010	2020	2010	2020
total exploitations	706	536	2 907	2 746
microexploitations	183	141	255	166
petites	248	211	570	591
moyennes	185	118	816	834
grandes	90	66	1 266	1 155

Avec 270 exploitations recensées, l'horticulture représente la moitié des exploitations du territoire, suivie par la viticulture qui représente 86 exploitations.

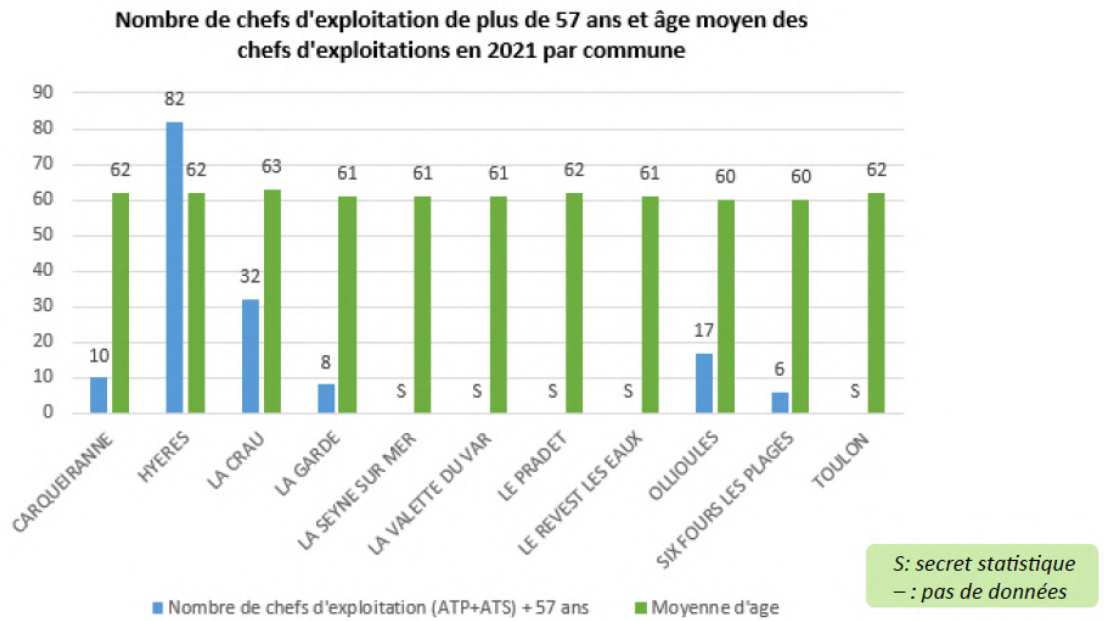


4.2. Un vieillissement de la population agricole

A l'instar de la population du territoire en général, la population agricole est relativement âgée, et ce phénomène est particulièrement marqué chez les chefs d'exploitation. Aujourd'hui plus de 60% des exploitants ont plus de 50 ans.

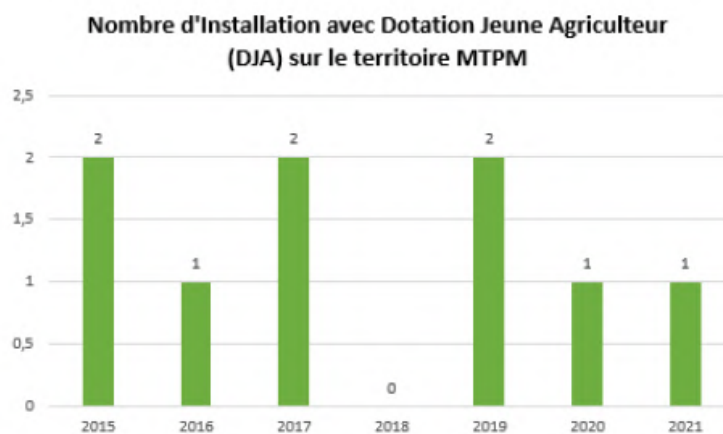


Cette situation rend préoccupant l'enjeu de la transmission, qui concerne plus d'un tiers des exploitations et 40% de la surface agricole (1 101 ha) du territoire. Interrogés sur le sujet, une frange non négligeable d'exploitants (près de 10%) ne sait pas ce que sera l'avenir de leur exploitation.



D'autant que si des exploitations ferment, cela sera difficilement compensé par des installations et notamment par celle de jeunes agriculteurs. Sur les 47 installations comptabilisées depuis 2015, le territoire n'a enregistré que 9 installations en tant que « Jeune Agriculteur », bénéficiant de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur).

Cette dotation est une aide au démarrage de l'activité agricole et le demandeur doit répondre à des conditions pour bénéficier de l'aide, notamment être âgé de 18 ans à 39 ans à la date de dépôt de la demande et avoir validé des qualifications et un plan d'entreprise.



4.3. Des problématiques de recrutement et de formation

Ce n'est pas le seul secteur qui peine à attirer les jeunes talents, mais l'agriculture depuis quelques années ne fait plus le plein dans les formations initiales, notamment dans les métiers du végétal, que cela soit au niveau du Bac Pro comme pour les formations supérieures.

Ce désintérêt est national, et peut sans doute s'expliquer par les constats régulièrement médiatisés sur les difficultés rencontrées par des exploitants agricoles, dans leur quotidien, comme dans un modèle économique qui ne rémunère pas toujours le travail fourni à sa juste valeur.

Toujours est-il que le lycée agricole de Hyères, appelé aujourd'hui Agricampus, se retrouve confronté de plein fouet à cette baisse des effectifs, enregistrant des promotions de 15 élèves ou étudiants au maximum. Une situation qui va avoir de fortes répercussions à terme dans le domaine de l'horticulture qui va devoir faire face à des enjeux de transmission mais aussi à une pénurie de candidats formés.

Côté ministère, les interlocuteurs sont parfaitement conscients de cette situation et souhaitent augmenter de 30 % les effectifs dans les établissements d'ici une dizaine d'années.

Il s'agit d'un défi considérable qui demandera sans doute des moyens importants pour assurer la promotion des métiers. Car même si la période du Covid a créé un élan pour le « retour à la terre », et suscité à la fois des vocations et des volontés de reconversion, il n'est pas suffisant pour faire face aux enjeux de renouvellement.

A noter également qu'aujourd'hui les professionnels attendent des personnes parfaitement formées et ce n'est pas toujours le cas. Un effort particulier est mis en œuvre sur notre territoire en collaboration avec France Travail pour répondre aux attentes des employeurs. Mais toujours est-il qu'en matière de formation continue, de nombreux modules existent mais sont en fonction des secteurs sous utilisés. Pour rendre plus attractifs ces modules, sans doute que la modalité « webinaires » est appelée à se développer.

5. Des enjeux et des défis à relever

5.1. Une forte concurrence pour le foncier

Comme le remarquent avec justesse les spécialistes du monde agricole, « *les aspirations de l'agriculteur à la retraite convergent rarement avec celles du jeune agriculteur.* » Et bien sûr le foncier est au cœur du sujet.

Notre territoire est connu pour cela : le foncier y est rare et la concurrence est très forte entre les différents usages. Comme nous l'avons évoqué précédemment, la croissance urbaine s'est longtemps faite au détriment des terres agricoles, alimentant une logique spéculative qui n'a eu de cesse de faire monter les prix.

Le niveau actuel des prix des terres agricoles est très élevé, et même si des moyennes sont calculées, des disparités sont très importantes d'une commune à l'autre et en fonction des typologies de productions. La SAFER par exemple recense un prix de 65 000 € l'hectare de vignes sur le territoire métropolitain mais cette moyenne cache de grandes disparités où les prix varient du simple au double en fonction des zones.

Il est un fait qu'un certain nombre de propriétaires de terrains agricoles continuent d'espérer un changement de vocation et que - à terme - ces terrains deviennent constructibles. Les conditions d'une surenchère spéculatives sont donc créées et cette situation engendre de fait une augmentation des terres mises en friches.

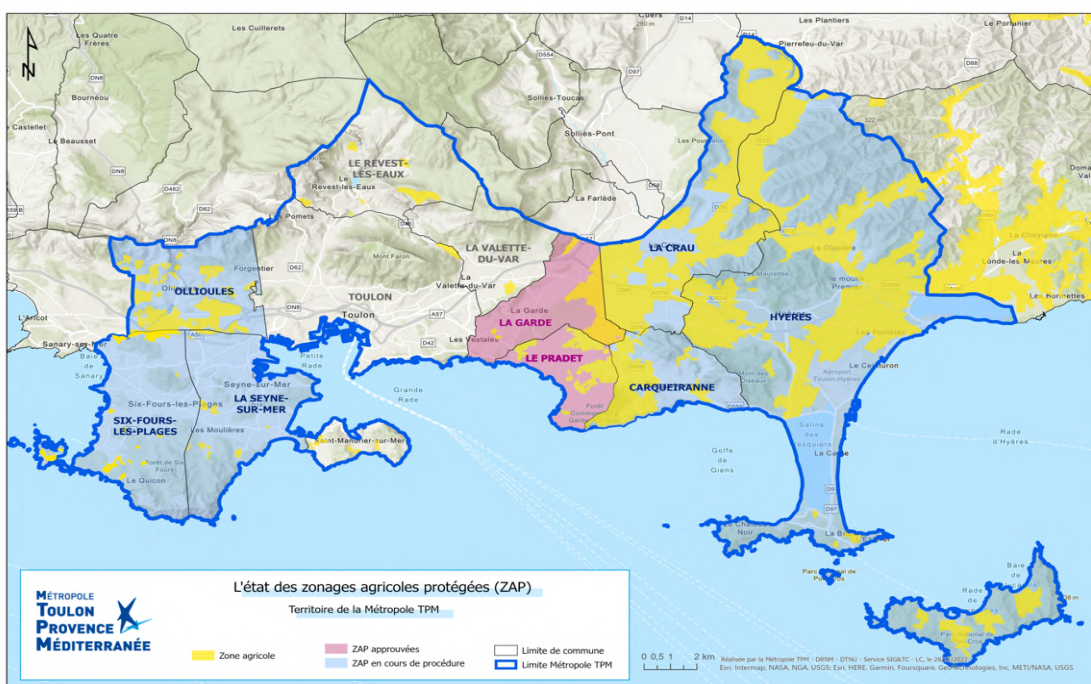
Il convient toutefois de bien prendre en compte la dimension humaine qui conduit à cet état de fait. L'éventualité d'une vente pour de nombreux agriculteurs constituerait un moyen de compenser les faibles niveaux de retraites, et il ne faut pas oublier que bien souvent ces agriculteurs ont construit leur maison sur leur exploitation, et n'ont pas forcément, ni l'envie ni les moyens de se loger ailleurs.

Plus préoccupant en revanche est le phénomène de détournement de l'usage agricole pour des loisirs, comme l'installation de caravanes ou mobil-homes. Ce phénomène, aussi connu sous le nom de « cabanisation » est devenu un sujet majeur pour les pouvoirs publics, notamment de l'État et la SAFER.

A noter que sur cette thématique du foncier, la Chambre d'Agriculture du Var a lancé il y a quelques années un Plan de Reconquête Agricole⁹ qui vise justement à convaincre de remettre en culture des terres abandonnées, avec des animations foncières spécifiques, en lien avec les différents acteurs du territoire. Elle s'est dotée d'outils de cartographie¹⁰ qui permettent aux acteurs publics d'identifier les parcelles en friche pouvant être remises en culture. Impliquée sur cette démarche depuis 2015, la métropole a permis de remettre en cultures 30 hectares sur son territoire, toutes communes confondues.

Pour éviter toute spéculation ou détournement d'usage, la mise en œuvre de ZAP (Zones Agricoles Protégées)¹¹ peut s'avérer dissuasive sur les territoires. Ce classement, demandé par les élus mais décidé par le préfet, permet de préserver la vocation agricole de certains terrains, soit du fait de la qualité de leur production, soit du fait de leur situation géographique ou de leur qualité agronomique.

Notre territoire est doté de 2 ZAP (La Garde en 2018 et Le Pradet en 2023). D'autres sont en projet.



⁹ <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/plan-de-reconquete-agricole-le-plan-dactions-operationnelles-est-lance/>

¹⁰ https://geo-paca.vigifoncier.fr/reconquete_public/index.html

¹¹ <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/la-zone-agricole-protgee-zap>

5.2. L'impact du changement climatique : menaces et opportunités

« Le climat a toujours été un enjeu majeur pour le monde agricole et le changement climatique actuel ne fait que renforcer le lien qui les unit. »¹²

GREC SUD

Il est un fait que d'un côté le changement climatique contribue à l'émergence de nouveaux ravageurs, et que des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, sécheresses comme violentes intempéries, ont tendance à se renforcer. Tout cela impacte de plein fouet le monde agricole.

Dans le domaine de l'horticulture, le changement climatique a d'ores et déjà quelques répercussions sur la culture de la pivoine car cette variété a besoin d'épisodes de froid pour fleurir. Les hivers doux de ces dernières années ont eu pour conséquence une baisse de production en quantité et en qualité. Ces changements de fonds risquent à terme de déstabiliser une filière qui a massivement misé sur cette culture, du fait d'une rentabilité assurée malgré des investissements de départ qui restent assez importants.

Mais le changement climatique est aussi une porte ouverte sur de nouvelles possibilités de cultures, et bon nombre de professionnels estiment que de nouvelles variétés vont pouvoir être cultivées, sans nécessiter de chauffage. ASTREDHOR, l'organisme de recherche, est d'ailleurs fortement mobilisé sur ces questions.

En viticulture, le changement climatique a déjà un impact très concret avec des vendanges qui se déroulent plus tôt et de la mortalité plus importante, que cela soit dû à des épisodes de gelées tardives, de grêle ou bien à des périodes de très fortes chaleurs. Il va falloir mener une réflexion sur des cépages plus résistants, d'autant que de nouveaux ravageurs sont régulièrement identifiés¹³ et que certaines maladies, telles que la « flavescence dorée » que l'on pensait éradiquée, ont fait récemment leur retour dans les vignes du territoire.

¹² http://www.grec-sud.fr/wp-content/uploads/2018/09/GREC_PACA_Cahier_Agriculture_Foret_ref.pdf

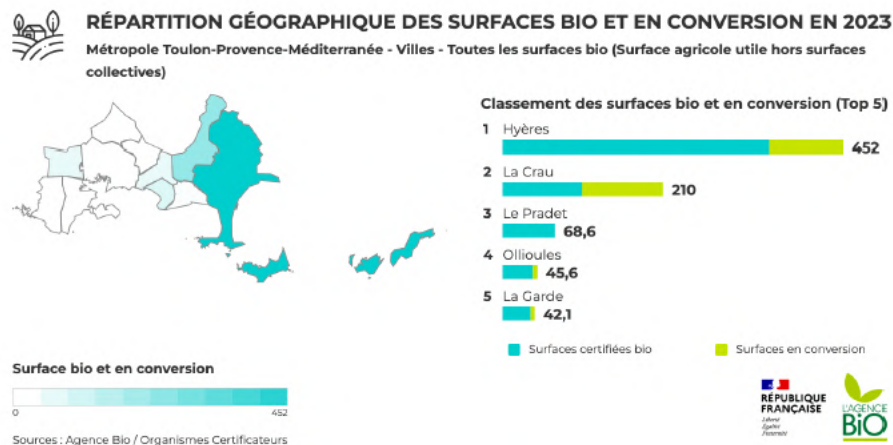
¹³ <https://www.vignevin.com/article/vigne-maladies-et-ravageurs-emergents/>

Sur les cultures vivrières, le changement climatique a aussi un impact, ne serait-ce que par l'usage plus important de l'irrigation. Mais il ouvre pour certains producteurs des champs d'expérimentations sur de nouvelles cultures. Ainsi, on observe déjà des plantations de papayes, d'avocats ou de vanille, avec des conditions climatiques chaque année plus favorables pour ce type de cultures. Des expérimentations sur du pitaya et de figuiers de Barbarie sont également menées actuellement sur des fermes bio.

5.3. Le poids du bio à conforter

Aujourd'hui le bio représente 37% des surfaces cultivées du territoire métropolitain (soit un peu plus de 1 000 ha), avec 17% des fermes du territoire engagées dans cette démarche.

Ce n'est pas négligeable mais le potentiel est bien plus important, notamment dans le domaine du maraîchage, ce qui permettrait de couvrir les besoins en matière de restauration collective selon AGRIBIOVAR.



L'association de promotion de l'agriculture biologique milite aussi pour conserver un modèle d'exploitations assez petites, avec des cultures diversifiées, évitant de rentrer dans la logique de la monoculture. Néanmoins, elle encourage aussi à changer de braquet et à s'engager dans une dimension de pilotage stratégique de cette diversité qui aujourd'hui fait défaut.

Ces actions de promotion de l'agriculture biologique s'inscrivent directement en lien avec le PAT de la Métropole, mais les professionnels préviennent qu'il ne faut pas se faire d'illusions : nous n'arriverons pas à une autonomie alimentaire et il est nécessaire de travailler en partenariat avec les autres territoires, à l'échelle du Var et de la région.

5.4. La diversification, un enjeu partagé

La diversité est intrinsèquement liée au monde agricole méditerranéen et ce depuis des siècles. Cette tradition a sans doute été mise de côté alors que la tendance était à la spécialisation, voire à l'hyperspécialisation, dans une logique économique et de priorité donnée à l'export.

Or, du fait des tensions sur les marchés internationaux, auxquelles s'ajoute le renchérissement du coût de l'énergie qui impacte parfois la production mais surtout la logistique et bien entendu les évolutions liées au changement climatique, la diversification est redevenue une des priorités majeures pour bon nombre de filières.

Dans le domaine de l'horticulture, cette question occupe déjà les esprits. Comme évoqué précédemment, la relative dépendance d'un certain nombre d'acteurs au marché de la pivoine, a conduit à l'émergence d'un projet de diversification au sein de la filière fleurs coupées du Var. Cela embrasse la possibilité de modification des modes de cultures (passage en hors-sol, forçage, etc.), d'un accompagnement des petits producteurs pour le remplacement de parcelles de petites tailles, de recherche de productions d'intersaison en lien avec le laboratoire ASTREDHOR. A noter que ce sujet est pris très au sérieux et mobilise fortement puisqu'une commission spécifique vient d'être créée avec tous les acteurs de la filière.

Coté viticulture, le contexte international comme l'évolution à la baisse en matière de consommation de vin sont des menaces potentielles qui poussent les producteurs à s'interroger activement sur une diversification. Avec une difficulté identifiée : la viticulture est devenue au fil du temps très spécialisée et un retour vers des cultures diversifiées et complémentaires à la vigne nécessiterait un effort d'adaptation important, notamment en termes de matériels.

Néanmoins des pistes concrètes de **polycultures** sont actuellement portées par des acteurs de notre territoire, et plus particulièrement autour de la coopérative agricole COOPAZUR Provence¹⁴ qui a dans l'idée d'introduire des cultures « inter vignes ».

COOPAZUR Provence a contribué à la création d'une SCIC baptisée MATTERAE, dont l'ambition est de promouvoir les cultures vivrières, en commençant par la structuration d'une filière de production de pois-chiches, au cœur des domaines viticoles.

Outre les avantages agronomiques de ce type de culture pour les terres, cela permet de destiner une partie de la surface à l'alimentation, et notamment en circuit-court. La coopérative a même envisagé dans son projet les efforts de formations à la fois des agriculteurs mais aussi des professionnels de la restauration. La sensibilisation devra aussi concerner les consommateurs qui ne sont pas habitués aux légumineuses.

Cette initiative qui colle à la réalité de notre territoire fait écho à ce qui se passe sur certains territoires comme l'ouest de la France, où des viticulteurs délaissent les vignes au profit de poivriers, plus adaptés aux conditions climatiques actuelles et ouvrent également la voie à l'agroforesterie¹⁵.

Autre source de diversification possible, **l'agritourisme** semble une piste sérieuse et pertinente, préconisée par bon nombre d'acteurs qui regrettent cependant une réglementation inadaptée. Cette activité est encore balbutiante sur notre territoire alors que dans d'autres régions de France, le sujet est organisé et développé depuis des décennies.

La **production énergétique** constitue également une piste de diversification susceptible de compenser les revenus des agriculteurs. Des technologies sont aujourd'hui parfaitement accessibles comme la méthanisation, qui se prête peu néanmoins aux petites exploitations de notre territoire, ou l'agrivoltaïsme¹⁶ qui permet d'exploiter des surfaces de champs ou de serres pour la production d'électricité.

¹⁴ <https://coopazur.fr/>

¹⁵ <https://www.agroforesterie.fr/>

¹⁶ <https://agrivoltaisme.fr/>

A noter que cette pratique suscite déjà un certain nombre de débats face à des cas où l'activité agricole passe au second plan, au profit de la production d'énergie.

5.5. La question de l'eau devra se poser

Le sujet n'est pas tabou, mais il n'est pas au cœur de l'actualité pour les représentants des diverses filières agricoles du territoire. Car la ressource semble assurée et cela grâce à la politique de développement menée par la Société du Canal de Provence.

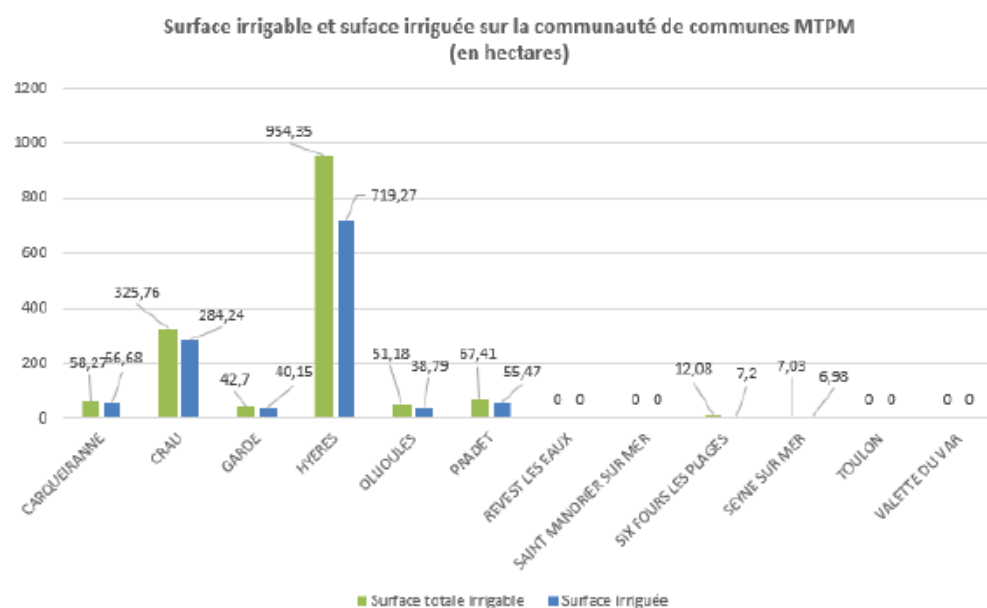
Les principaux bassins métropolitains sont particulièrement bien desservis comme à Ollioules, Hyères, Le Pradet, Carqueiranne ou La Crau. Dans le cadre d'un Plan « Or Bleu » en lien avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, un plan d'investissement de 620 millions d'euros d'ici 2038 est prévu, avec la volonté d'une extension des réseaux. C'est d'ailleurs le cas pour la viticulture sur le territoire limitrophe de Cuers-Pierrefeu.¹⁷ Ce plan prévoit également de développer les innovations et d'inciter aux bonnes pratiques.

Des bonnes pratiques qui sont déjà à l'œuvre dans les filières du territoire, et particulièrement dans l'univers de l'horticulture qui a déployé depuis de nombreuses années des méthodes d'arrosage au « goutte à goutte », avec un pilotage fin, bien souvent assisté par des moyens informatiques.

La viticulture n'est pas pour l'heure une grande consommatrice d'eau mais cela pourrait évoluer si les effets du changement climatique s'accroissent rapidement, et la question d'une irrigation plus massive pourra alors se poser.

A noter qu'en cas de pénurie et de raréfaction de la ressource en eau, la question de la priorité de l'usage de l'eau pourrait devenir un sujet de débats au sein du monde agricole et dans la société en général. La question d'une priorité donnée aux cultures vivrières pourra émerger et impliquer des arbitrages.

¹⁷ <https://www.calameo.com/read/0003269743f2a65dbc2f6>



6. Des recommandations pour l'avenir

6.1. Poursuivre l'animation territoriale des acteurs via le PAT

Comme dans bien d'autres domaines, le fonctionnement en silos est souvent la règle et il semble donc pertinent de créer les conditions pour développer des passerelles plus étroites entre agriculteurs, artisans, commerçants et entreprises de la tech. Des partages d'expérience et des collaborations peuvent naître de ce rapprochement des écosystèmes.

Le travail de mise en réseau autour du PAT est assez exemplaire en ce sens et permet des coopérations vertueuses. A l'instar de ce qui est mis en œuvre sur le Contrat de Baie, notre territoire fait une nouvelle fois la démonstration de sa capacité à fédérer de nombreux acteurs autour d'enjeux majeurs. Cette démarche de PAT, doit pouvoir se déployer avec les moyens adéquats pour répondre aux grandes ambitions partagées.

Le PAT peut également devenir le catalyseur d'une transformation du paysage agricole vers davantage de bio, d'agroécologie ou d'agroforesterie, et contribuer ainsi à la réalisation du premier axe du Projet Métropolitain, celui d'une métropole écoresponsable.

En tant que fer de lance la politique agricole territoriale, il pourrait également assurer la promotion de groupements d'employeurs, et apporter ainsi des réponses aux problématiques de tensions sur la main d'œuvre.

6.2. Créer une instance de dialogue pérenne

Au-delà du PAT, il est sans doute nécessaire de permettre un échange régulier entre les différentes filières agricoles et les autres acteurs économiques du territoire, en incluant bien entendu les décideurs politiques.

Au-delà d'un nécessaire partage d'information pour une bonne connaissance des situations, une instance informelle pourrait permettre de susciter des coopérations, renforcer la capacité d'aide à la décision et donner à certaines filières agricoles l'occasion d'exprimer leurs attentes et enjeux. Cette instance pourrait aussi permettre de coordonner des actions de communication et d'influence, pour la défense et la promotion des intérêts de l'agriculture territoriale.

6.3. Renforcer les liens avec les acteurs de la formation

Il est sans doute nécessaire d'accompagner une mutation qui est globalement en train de s'opérer dans le champ de la formation. Précisément il s'agit de proposer de la formation adaptée à un public qui n'a pas beaucoup de temps, car accaparé par son métier.

Des outils de formation continue existants permettent de s'adapter aux nouvelles réglementations, aux nouvelles pratiques et évolutions du métier en portant une attention particulière aux transitions écologiques. Ils pourraient être davantage mis en avant.

Et par ailleurs il serait souhaitable de développer les échanges avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire (Université de Toulon, KEDGE BS, ISEN...) afin de potentiellement enrichir et renforcer l'attractivité de ces formations. Cela viendrait compléter les actions déployées par la Chambre d'agriculture, en lien avec les appels à projets du ministère. Le Lycée Agricole de Hyères pourrait redevenir un acteur central de cette dynamique dans les années à venir.

6.4. Poursuivre le développement des ZAP pour agir sur le foncier

Si les Zones Agricoles Protégées ne règlent pas tout, elles permettent d'envoyer un signal clair sur l'impossibilité d'un changement de destination des terres agricoles, et ainsi tenter d'encadrer tout risque de spéculation.

Dans le cadre de l'élaboration du futur PLUI, cette dimension doit pouvoir trouver toute sa place, d'autant que le sujet est déjà parfaitement identifié dans le SCoT Provence Méditerranée.

L'hypothèse d'une politique foncière forte, couplée à la création d'un fonds d'intervention métropolitain pourrait également être mise à l'étude en lien avec plusieurs acteurs territoriaux et institutionnels.

6.5. Coconstruire un parcours d'accueil « Jeune agriculteur »

La question de l'installation des agriculteurs, et des jeunes en particulier, est cruciale. Les difficultés identifiées, et le lien qui doit être fait avec l'enjeu de la transmission, doivent conduire à la mise en œuvre de mesures territoriales, en partenariat avec tous les acteurs concernés. Des dispositifs d'aide, et de fiscalité adaptée, doivent pouvoir être étudiés.

Les dispositifs d'aide à l'installation, notamment la DJA, viennent soutenir des agriculteurs déjà très avancés dans leur projet d'installation (lieu d'installation identifié, modèle économique retenu, question foncière réglée...). Ces dispositifs ne viennent en revanche pas soutenir l'étape « amont » qui consiste à affiner le projet d'installation.

A noter que des initiatives telles que la création de pépinières ou de "couveuses" pour permettre aux jeunes agriculteurs de démarrer sans prendre trop de risques financiers sont très prometteuses. Elles peuvent impliquer différents partenaires institutionnels, des collectivités mais aussi des acteurs de la grande distribution qui pourraient trouver un intérêt à s'engager dans le long terme.

6.6. Jouer la carte de l'AgriTech

Notre territoire dispose d'acteurs de référence dans le domaine du numérique qui sont en mesure d'accompagner les évolutions du métier d'agriculteur.

L'agriculture utilise déjà des robots, des capteurs de température et d'humidité, des images aériennes et la technologie GPS.

Demain, pour surveiller les cultures, piloter l'arrosage, se prémunir de conditions météo destructrices, les agriculteurs vont utiliser massivement les appareils mobiles, le cloud, les plates-formes IoT, l'intelligence artificielle, les robots, les drones, l'impression 3D, la réalité augmentée, le Big Data, des algorithmes ou la Blockchain.

Il convient donc de créer les conditions pour que deux univers se rencontrent et puissent exprimer clairement leur complémentarité, dans une logique d'amélioration de la compétitivité économique des exploitations. Des synergies pourraient être mises en œuvre avec les acteurs institutionnels et des clusters de l'innovation.

6.7. Valoriser davantage les produits et producteurs locaux

Malgré une offre de produits locaux de qualité, la concurrence des produits importés pèse sur la rentabilité des exploitations. Le développement de circuits courts, de labels (AOP, IGP) et d'une communication forte autour du "Made in TPM" pourraient être des pistes pour renforcer la compétitivité des producteurs.

La démarche « Consommons Local », initiée par la métropole durant la période Covid, pourrait être réactivée et renforcée, avec un focus spécifique sur les produits agricoles.

De même des actions d'identification des produits locaux dans les grandes surfaces du territoire pourraient être encouragées voire développées quand elles existent déjà, toujours avec le même label.

En matière de maraîchage, les points de vente collectifs, à l'instar de celui mis en œuvre à Hyères, et les marchés de producteurs, permettent de fédérer ces derniers. Il convient sans doute de multiplier ces initiatives et de s'inspirer également des exemples de « drive fermier » déployés sur d'autres territoires.

6.8. Oser l'agritourisme

Le sujet n'est pour l'heure qu'effleuré, et l'Agence Départementale du Tourisme vient de s'en saisir au début de l'année 2024. Notre territoire, en pointe sur le secteur du tourisme, peut jouer un rôle structurant pour développer cette activité, en fédérant les professionnels et en facilitant les démarches.

Il est sans doute opportun de renforcer encore les labels, dont par exemple « Bienvenue à la Ferme ». L'initiative de valorisation des domaines viticoles récemment mise en œuvre en lien avec la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures sur le label « Vignobles et Découvertes »¹⁸ va dans ce sens.

D'une manière plus large, la collectivité pourrait également jouer le rôle de facilitateurs avec les services de l'État pour envisager une application plus adaptée d'une réglementation qui reste trop souvent limitante et obère un véritable essor de cette activité comme sur d'autres territoires en France.

6.9. Encadrer l'agrivoltaïsme

Une des pistes de diversification qui semble aujourd'hui rencontrer un certain engouement est la mise en œuvre de panneaux solaires pour la production électrique sur les exploitations.

¹⁸ <https://app.avizi.fr/fichiers/preview/670d26f250b76>

Cela passe par l'installation de fermes photovoltaïques ou de panneaux sur les serres par exemple. L'ensemble des professionnels, même s'ils reconnaissent l'intérêt financier de ces solutions, sont prudents sur la mise en œuvre qui peut venir en concurrence avec la production agricole.

Il convient donc de prévoir d'encadrer ce sujet, avec une réglementation locale coconstruite, pour éviter des situations dans lesquelles l'activité agricole passe au second plan au regard de la production électrique et l'agriculteur devient énergéticien.

6.10. Faire de l'agriculture urbaine un outil de partage et de sensibilisation

Aujourd'hui, le territoire est déjà impliqué dans un certain nombre de manifestations, et notamment à l'occasion des « 48 heures de l'agriculture urbaine »¹⁹. Cet élan reste à développer, en lien bien évidemment avec les actions du PAT, parce qu'il participe à la sensibilisation des habitants à l'agriculture en général, et aussi au lien qui existe entre agriculture et alimentation.

Par ailleurs, l'agriculture urbaine peut également donner l'occasion de développer des nouvelles méthodes de productions (aquaponie, fermes verticales...) qui participent à leur échelle à l'autonomie alimentaire du territoire, tout en mettant en œuvre des innovations concrètes.

¹⁹ <https://www.les48h.com/>

7. Remerciements

Le Conseil de développement TPM souhaite remercier tout particulièrement les acteurs du secteur de l'agriculture qui ont répondu favorablement à nos demandes d'intervention dans le cadre des diverses séquences d'auditions organisées pour répondre à cette saisine.

Sylvain AUDEMARD

Président de la Chambre d'Agriculture du Var
Viticulteur à Besse-sur Issole

Alain BACCINO

Viticulteur
Ancien président de la Chambre d'Agriculture du Var

Marie-Madeleine BAZZANO

Chargée de Missions à Florisud

Nicolas BOURGEOIS

Directeur d'Agricampus Hyères

Stéphane CLAISSE

Directeur de SYSTEM FACTORY

Delphine COLLEONI

Chargée d'études Projets de territoires et planification économique
Audat.var

François DROUZY

Directeur adjoint de la Chambre d'Agriculture du Var

Sébastien GRANDJEAN

Directeur d'études Connaissances & politiques territoriales
Audat.var

Marc LONG,

PDG de la SICA MAF

Cécile MARTINEZ

Chef de service Agriculture Aquaculture & Pêche
Métropole Toulon Provence Méditerranée

Patrick MENDES

Gérant de la société Les Poissons de Tamaris

Paule MISTRE

2^{ème} Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var
Horticultrice à La Crau

Florian MOCELLIN

Directeur Alimentation et Territoires COOPAZUR PROVENCE

Camille PESQUET

Chargée de mission PAT
Métropole Toulon Provence Méditerranée

Fanny PRACHE

Directrice d'AGRIBIOVAR

Laurent RONCO

Directeur d'Astredhor Méditerranée

Elodie SERAT

Chargée du développement COOPAZUR PROVENCE

Manuel VANNI

Directeur du développement économique
Métropole Toulon Provence Méditerranée

Jean-Claude VEGA

Vice-Président de la SICA MAF
Président de Philaflor et de Florisud

Crédits photos : Métropole Toulon Provence Méditerranée
Illustrations : Chambre d'Agriculture du Var
Conception : Conseil de développement TPM
Novembre 2024



CONSEIL 

DÉVELOPPEMENT  TP
M

*Construire, partager une ambition
pour notre territoire*